



Mesures catégorielles 2021 pour les agents au RIFSEEP

La première réunion sur les mesures catégorielles 2021 c'est tenue le 3 mai 2021, alors que les budgets préparés par le ministère ont été votés fin 2020 par les parlementaires !

Sur les 10,6 millions d'euros d'enveloppe catégorielle, le ministère consacre 7,3 millions pour la revalorisation indemnitaire, mais refuse de donner le cadrage entre RIFSEEP, ISS-PSR et OPA.

La CGT dénonce cette opposition entre les agents administratifs, agents techniques et OPA.

Et c'est la part la plus individuelle du RIFSEEP, le Complément Indemnitaire Annuel (CIA), qui serait revalorisée, à un moment où il est demandé plus de solidarité pour faire face à la situation ! Le bilan de l'IFSE - part fixe du RIFSEEP - n'étant pas établi, la revalorisation de l'IFSE est exclue en 2021 !

La CGT est juste lorsqu'elle revendique l'augmentation du salaire statutaire au lieu de l'indemnitaire, outil de mise en concurrence des agents avec la revalorisation de la part attribuée au « mérite ».

Le ministère envisage de revaloriser de 20 % le montant moyen du CIA (modulable) de chaque macro grade. L'augmentation de 300 € en 2021 pour un agent de catégorie A, c'est autant que le montant du CIA d'un agent de catégorie C, revalorisé à 65 € seulement. Le CIA d'un agent de catégorie A est le double de celui d'un agent de catégorie B dont le montant sera de 550 € en 2021.

La CGT ne dénigre pas l'augmentation pour les catégories A, mais revendique que celle-ci soit à la même hauteur pour les catégories B et C afin que l'écart entre les catégories n'augmente pas. Dans certains ministères, un agent de catégorie C perçoit autant qu'un agent de catégorie B au MTE ! Notre ministère fait preuve de mépris envers les « petites » catégories !!!

La CGT revendique que l'augmentation de 2 millions d'euros pour l'indemnitaire des 16 000 agents au RIFSEEP soit de 120 € sur la part fixe (IFSE) et non sur la part variable (CIA) attribuée « au mérite ».

Comme à son habitude, le ministère refuse une dotation spécifique des Établissements Publics. Au nom de leur autonomie, ils leur appartient de décliner ces dispositions en cohérence avec le ministère ! (Il ont donc toute latitude pour définir une enveloppe et les modalités de mise en oeuvre du RIFSEEP pour leurs agents.)

Les agents éligibles au CIA seront ceux présents au plus tard en avril 2021, celui-ci devrait être versé en juillet. Pour les agents affectés après cette date, le Ministère se renseigne sur la procédure de versement.

Au vu de la crise sanitaire, la CGT refuse encore plus, le soi-disant « mérite » alors que les conditions de travail se sont avérées plus que complexes depuis plus d'un an, pour l'ensemble des agents.